Envoyé en préfecture le 25/03/2021
Reçu en préfecture le 25/03/2021
ID : 040-214003139-20210319-2021_B24-DE

DÉPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE DE TARTAS
ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de présents : 21
Nombre de votants : 23
Date de convocation : 11 mars 2021

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 mars 2021
--- o0o ---

L'an deux mille vingt-et-un, le dix-neuf mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Étaient présents : MM. BROQUÈRES, LAFOURCADE, Mmes REBECHE, COURROS, M. PIQUER JONQUIERE, Mmes ZELLER (a procuration pour M GOSSELIN), THIEBLIN, CHAPUIS, MM. BRUEY, DARRIBEYROS, DAUBA (a procuration pour M. DELAS), Mme LAPORTE, M. MAULNY, Mme GARBAY, M. FAUVEL, Mmes PARTOUCHE-SEBBAN, HERDUAL, Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO, M. DUBOS.

Etaient excusés : MM. GOSSELIN (a donné procuration à Mme ZELLER), M. DELAS (a donné procuration à M. DAUBA).

Un scrutin a eu lieu, M. DARRIBEYROS a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance B
Délibération n° 24

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Demande d'aide au titre de la DETR

Dans le cadre du Programme « Plaine des Sports », des Travaux « Route de la Fontaine », il est proposé à notre assemblée d'autoriser M. le Maire à déposer auprès des services de l'Etat les dossiers qui seront constitués, afin de solliciter les meilleures aides possibles au titre de la DETR.

A ce jour, différentes réunions sont organisées, et des chiffrages sont en cours, qui permettront de compléter les différents dossiers à déposer auprès des services de l'ETAT.

Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

Après en avoir délibéré

Ouï l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A la majorité avec 4 contre (Mme DEGOS, M. LAMOTHE, Mme GARRIDO et M. DUBOS).

DONNE un avis favorable et autorise M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

VILLE DE TARTAS ★ LANDES 40400 ★

Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.
La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.